

Commune de Chassey-Lès-Montbozon  
Séance du 08 Avril 2025

### **Séance du 08 Avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de M. Michel DELBOS, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2025

Étaient présents : DELBOS Michel, HIRN Jean-Claude, NARBÉY Pascal, BARETTE David, EQUOY Alain, GALMICHE Pauline, MERCIER Richard, REGARD Jean-Pierre.

Étaient absents excusés : BOUQUET Océane (procuration à Michel DELBOS), CHOPARD Manon (procuration à Pauline GALMICHE), THIEBAUD Vincent (procuration à Alain EQUOY).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude HIRN

Début de séance : 20h35

**Ordre du jour de la séance :**

#### **Administration générale**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18/02/2025
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal

#### **Travaux**

- Délibération travaux remblai fossé à la Maison du Vau

#### **Aménagement**

- Délibération Mise en place stèle par UNC Montbozon
- Délibération sur actualisation conventions cimetière/église

#### **Finances**

- Délibérations comptes de gestion 2024 : Commune, Eau, Assainissement
- Délibérations comptes administratifs 2024 : «      , «      ,      «      .
- Délibération sur le taux des taxes.
- Délibérations sur budgets primitifs 2025 : Commune, Eau, Assainissement
- Affectations résultats partiels au 1068 budget Commune et budget Assainissement
- Délibération amortissements travaux et subventions 2024 Eau
- Subventions aux Associations

#### **Affouage** :

- Conditions (tarif, volume).

#### **Informations diverses**

- Spectacle fin d'année
- .....

### **Administration générale**

#### **Approbation du Conseil Municipal du 18/02/2025**

Approuvé à l'unanimité.

#### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Claude HIRN est désigné secrétaire de séance

#### **Rendu-compte pour information des décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal suivant document remis.**

Approuvé à l'unanimité.

### **Travaux**

#### **N° 08/2025 : Travaux remblai fossé à la Maison du Vau**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour les travaux remblai fossé à la Maison du vau :

- SARL de la Forge : 5 898.00 € HT soit 7 077.60 TTC
- Sébastien URLACHER : 7 950.00 € HT soit 9 540.00 € TTC

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le devis SARL de la Forge de Montagney.

Le Conseil Municipal autorise le Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait les jour, mois et an que dessus.

### **Aménagement**

#### **N° 09/2025 : Mise en place d'une stèle par UNC Montbozon**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de mise en place d'une stèle par l'UNC de Montbozon à la Maison du Vau ainsi qu'un pupitre commémoratif à la mémoire de Gaston GROSSOT et Emile MION.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le projet proposé.

Le Conseil Municipal autorise le Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

#### **N° 10/2025 : Actualisation convention cimetière église Chassey-les-Montbozon Thieffrans**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'actualiser la convention relative à la répartition des charges et des produits communaux liés à l'église et au cimetière entre la commune de Chassey-les-Montbozon et la commune de Thieffrans.

Une nouvelle convention prend effet au 09 Avril 2025

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents la nouvelle convention proposée.

Le Conseil Municipal autorise le Monsieur le Maire à signer la convention.

## **Finances**

### **N° 11/2025 : Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2024 – budget communal, établi par le Service de Gestion Comptable de GRAY et rappelle que ce document soumis au vote du Conseil Municipal permet de constater la concordance des Comptes de Gestion avec les Comptes Administratifs.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de gestion 2024 – budget communal et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

### **N° 12/2025 : Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Eau**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2024 – budget eau, établi par le Service de Gestion Comptable de GRAY et rappelle que ce document soumis au vote du Conseil Municipal permet de constater la concordance des Comptes de Gestion avec les Comptes Administratifs.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de gestion 2024 – budget eau et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

### **N° 13/2025 : Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2024 – budget assainissement, établi par le Service de Gestion Comptable de GRAY et rappelle que ce document soumis au vote du Conseil Municipal permet de constater la concordance des Comptes de Gestion avec les Comptes Administratifs.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de gestion 2024 – budget assainissement et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

### **N° 14/2025 : Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2024 – budget communal comme suit :

| 17700          | DEPENSES   | RECETTES   |
|----------------|------------|------------|
| Fonctionnement | 151 142,52 | 177 217,54 |
| Investissement | 171 566,86 | 180 556.85 |

Avant de délibérer, Monsieur DELBOS, Maire se retire de la salle et c'est Monsieur HIRN, Premier adjoint, qui soumet au vote cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2024 – budget communal

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

#### **N° 15/2025 : Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Eau**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2024 – budget eau comme suit :

| 39900          | DEPENSES   | RECETTES   |
|----------------|------------|------------|
| Fonctionnement | 38 189, 96 | 46 676, 55 |
| Investissement | 51 153, 04 | 52 678, 84 |

Avant de délibérer, Monsieur DELBOS, Maire se retire de la salle et c'est Monsieur HIRN, Premier adjoint, qui soumet au vote cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2024 – budget eau.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

#### **N° 16/2025 : Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2024 – budget assainissement comme suit :

| 16500          | DEPENSES   | RECETTES  |
|----------------|------------|-----------|
| Fonctionnement | 24 790, 66 | 31 035,12 |
| Investissement | 20 550.18  | 11 301.28 |

Avant de délibérer, Monsieur DELBOS, Maire se retire de la salle et c'est Monsieur HIRN, Premier adjoint, qui soumet au vote cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2024 – budget assainissement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

#### **N° 17/2025 : Vote du Taux des Taxes 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter le taux des taxes 2025 et propose de reconduire les taux 2024 pour les taxes foncières « bâties » et « non-bâties » ainsi que la taxe d'habitation « résidences secondaires ».

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** de fixer les taux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : **3,86 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **31,42 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **28,88 %**

#### **N° 18/2025 : Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 – budget communal qui se présente comme suit :

|                       | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 165 752 €       | 165 752 €       |
| <b>Investissement</b> | 165 333 €       | 165 333 €       |

Le maire sera autorisé à des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % les dépenses réelles de chacune des sections.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2025 – budget communal et autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

#### **N° 19/2025 : Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Eau**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 – budget eau qui se présente comme suit :

|                       | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 41 817 €        | 41 817 €        |
| <b>Investissement</b> | 48 510 €        | 48 510 €        |

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2025 – budget eau et autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

**N° 20/2025 : Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 – budget assainissement qui se présente comme suit :

|                | Dépenses    | Recettes    |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 35 536 €    | 35 536 €    |
| Investissement | 41 554,60 € | 41 554,60 € |

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2025 – budget assainissement et autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

**N° 21/2025 : Affectation du Résultat au compte 1068 – Budget commune**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement du Budget communal au compte 1068 en recettes d'investissement.

Le transfert proposé est de 76 000 € en recette d'investissement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents cette affectation de résultat partiel et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**N° 22/2025 : Affectation du Résultat au compte 1068 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement du Budget assainissement au compte 1068 en recettes d'investissement.

Le transfert proposé est de 29 998.60 € en recette d'investissement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents cette affectation de résultat partiel et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**N° 23/2025 : Amortissement sur Travaux Investissement – Budget Eau**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir les travaux réalisés sur le réseau d'eau : Création électrification, travaux remplacement des compteurs et réfection réseau Rue Haut de la Castille.

-Travaux pour un montant de : 68 709.60 € amorti sur 50 ans soit 1 374.19€ par an au compte 281531.

- Portillon (travaux de 2021) pour 690€ amorti sur 10 ans soit 69€ par an au compte 281531.
- Compteurs DIEHL pour un montant de 16 820.40€ amorti sur 15ans soit 1 121.36€ par an au compte 281561.

Ces amortissements sont répartis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents ces amortissements et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

#### **N° 24/2025 : Amortissement sur Subventions – Budget Eau**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir les subventions perçues en 2024 concernant les travaux de remplacement des compteurs et réfection réseau Rue Haut de la Castille.

-Subvention Agence de l'Eau : 22 731€ amorti sur 50 ans soit 454.62€ par an au compte 139111

-Subvention Etat : 11 495.75€ amorti sur 50 ans soit 229.91€ au compte 139118

Ces amortissements sont répartis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents ces amortissements et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

#### **N° 25/2025 : Attribution Subventions aux Associations 2025**

Le Maire présente la liste des subventions aux associations à savoir :

- |                                    |                                      |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| - ADAPEI : 30€ (HANDY UP)          | - Prévention Routière : 30€          |
| - ADMR 2 Vallées : 50€             | - Restos du cœur : 30€               |
| - AFM : 50€                        | - Sapeur pompiers Esprels : 50€      |
| - Anciens combattants : 80€        | - Sapeurs-pompiers Montbozon : 80€   |
| - Croix Rouge : 30€                | - Sapeurs-pompiers Villersexel : 50€ |
| - France Alzheimer : 30€           | -Secours populaire : 30€             |
| - Ligue contre le cancer : 30€     | - Souvenir français : 50€            |
| - Maison Familiale Montbozon : 30€ | - La Chouette : 500€                 |
| - Traits Champêtre : 200€          | - ACCA Chassey : 150€                |
| - La Gaule Chasseyenne : 100€      | - La coopérative scolaire : 600€     |

**Soit un total de 2 200.00 €**

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder au titre des subventions 2025 les montants suivants à 09 VOIX POUR et 02 ABSENTIONS (Monsieur DELBOS et Monsieur EQUOY ne prennent pas part au vote suite à la charte de déontologie)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **N° 26/2025 : Affouage 2026 : Conditions d'affouage et tarif**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des conditions d'affouage 2026 :

En prenant comme référence le nombre d'affouagiste de 2024 (sera à adapter lors de l'appel à candidature) il est proposé d'attribuer une portion pour une tarification de 90 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le prix de la portion d'affouage proposé.

Le Conseil Municipal autorise le Monsieur Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **Informations Diverses**

- Cérémonie du 08 Mai 2025
- Cartes Avantages jeunes
- Sollicitation « La Poste »
- Parcours « Perroquet Bleu »
- Animation fin d'année
- Fleurissement
- Plan ancienne mairie
- 26 enfants en Maternelle à la prochaine rentrée
- Antenne relais de la Maison du Vau

**Fin de séance à 23h15**

### **Délibérations prises**

**N° 08/2025 :** Travaux remblai fossé à la Maison du Vau

**N° 09/2025 :** Mise en place d'une stèle par UNC Montbozon

**N° 10/2025 :** Actualisation convention cimetière église Chassey-les-Montbozon Thieffrans

**N° 11/2025 :** Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Commune

**N° 12/2025 :** Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Eau

**N° 13/2025 :** Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Assainissement

**N° 14/2025 :** Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Commune

**N° 15/2025 :** Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Eau

**N° 16/2025 :** Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Assainissement

**N° 17/2025 :** Vote du Taux des Taxes 2025

**N° 18/2025 :** Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Commune

**N° 19/2025 :** Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Eau

**N° 20/2025 :** Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Assainissement

**N° 21/2025 :** Affectation du Résultat au compte 1068 – Budget commune

**N° 22/2025 :** Affectation du Résultat au compte 1068 – Budget assainissement

**N° 23/2025 :** Amortissement sur Travaux Investissement – Budget Eau

**N° 24/2025 :** Amortissement sur Subventions – Budget Eau

**N° 25/2025 :** Attribution Subventions aux Associations 2025

**N° 26/2025 :** Affouage 2026 : Conditions d'affouage et tarif